



I-2003-C-11-0824-01(469)

1

### Motion

#### La Chambre des Députés

- Considérant le projet de loi 5233 concernant les importants travaux d'infrastructure ferroviaire dans la partie nord de la gare de Luxembourg
- Considérant que les investissements consentis pour ces travaux s'inscrivent dans une série de travaux entrepris depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, avec la couverture de la tranchée nord de la gare de Luxembourg, la construction de la rocade de Bonnevoie et l'installation de parkings publics, le réaménagement partiel de la passerelle au-dessus des voies du chemin de fer entre la gare et la rocade de Bonnevoie ainsi le réaménagement de l'entrée de Bonnevoie
- Considérant la restauration en cours d'une des deux rotondes CFL de Bonnevoie à des fins socioculturelles
- Considérant la convention de principe signée entre la ville de Luxembourg et la société nationale des chemins de fer le 25 mars 1992 qui retient que « les CFL, en concertation avec la ville de Luxembourg, procéderont à délai raisonnable au meilleur aménagement possible du domaine ferroviaire situé entre la rocade de Bonnevoie, la place de la gare et la rue d'Alsace, tel que ce complexe est inscrit au PGA de la ville comme formant « un ensemble de terrains à restructurer dans l'intérêt de la rénovation urbaine »
- Considérant que cette convention avait également retenu le principe de l'implantation d'un nouveau centre de maintenance regroupant les nouveaux ateliers, garages et dépôts dans le secteur de Luxembourg-Bonnevoie, aux environs des dépôts actuels, rue de Houffalize

#### Invite le Gouvernement

- à présenter, ensemble avec la ville de Luxembourg, un plan d'aménagement particulier pour l'ensemble du domaine ferroviaire tel que décrit dans la convention de 1992
- à prévoir dans ce plan un aménagement cohérent de la gare CFL et de la gare d'autobus CFL et AVL située sur le domaine ferroviaire
- à délester ce domaine et la place publique afférente de la circulation de transit de et vers le centre-ville
- à permettre un passage confortable et sécurisé des piétons, des cyclistes et des handicapés entre le quartier de la gare et Bonnevoie par une passerelle enjambant la rocade de Bonnevoie, comme prévu initialement aussi bien que par un passage souterrain entre la place de la gare et la rue de Bonnevoie
- à intégrer dans ce PAP le réaménagement et la restauration de l'ensemble classé des rotondes CFL

*notandi*

- à doter les CFL des moyens financiers pour hâter la construction du nouveau centre de maintenance à Luxembourg-Howald et pour permettre la restauration de la 2<sup>e</sup> rocade de Bonnevoie ensemble avec le terrain adjacent dans un délai raisonnable
- à faire ainsi œuvre urbanistique cohérente dans l'intérêt de la ville ainsi que des quartiers de la Gare et de Bonnevoie, entité de plus de 20 000 habitants.

*Spiegel*

*W. Lamm*  
17. 2014.63.

*DELVAUX-STERRES*

*Kreber*

*J. P. Klein*